



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Département solidarités
Service protection des personnes vulnérables

Lyon, le **12 JAN. 2023**

Mme la Directrice régionale

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Rapport d'activité régional 2022 sur l'activité de domiciliation 2021 en région Auvergne-Rhône-Alpes

Le dispositif de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative afin de faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux ; favorisant ainsi leur insertion sociale. L'harmonisation sur le plan législatif et réglementaire (loi ALUR) permet une simplification et une meilleure accessibilité de l'offre de service. Les structures domiciliaires ont notamment l'obligation réglementaire de transmettre un rapport d'activité annuel au représentant du Préfet de département.

Depuis 2017, afin de simplifier et d'harmoniser le processus de suivi de l'activité de domiciliation, une enquête régionale dématérialisée et supervisée par la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes a été mise en place.

Ce questionnaire actualisé annuellement permet ainsi de disposer d'indicateurs globaux d'activité. Les résultats obtenus sont la source de différents leviers d'intervention dans le cadre du pilotage régional et départemental de l'activité et permettent d'obtenir :

- des éléments statistiques pour le diagnostic régional et départemental, une phase primordiale dans l'actualisation des schémas départementaux de la domiciliation.
- le référencement des pratiques et des besoins (logiciel, formation) dans un objectif d'amélioration et d'accompagnement des structures domiciliaires, par les services de l'Etat. La mise en œuvre de DOMIFA notamment a été permise grâce à ce travail.
- l'élaboration des priorités d'actions et de pilotage, comme la formation ou le développement de DOMIFA.

Nous vous prions ainsi de trouver ci-joint le rapport d'activité de l'enquête régionale 2022 sur l'activité de domiciliation 2021 et des éléments de synthèse ci-dessous. Ces éléments seront aussi accessibles sur le site internet de la DREETS.

Isabelle NOTTER

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER

Affaire suivie par : Anaïs MARTINS DA CRUZ / Elsa OLLIER

Mél. : dreets-ara.ppv@dreets.gouv.fr

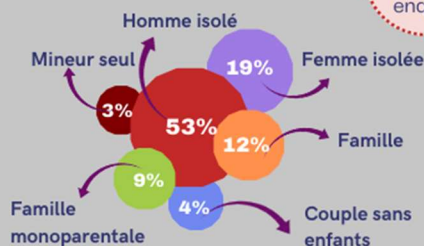
Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités

Cité administrative – Bâtiment P – CS 20157 - 2 rue Pélissier – 63034 Clermont-Ferrand Cedex 1

www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Activité de domiciliation en 2021 Auvergne-Rhône-Alpes

3030
structures
enquêtées



- 659** structures justifiant d'une activité de domiciliation en 2021
- 62%** des personnes sont domiciliées auprès des CCAS
- 6%** des structures domiciliaires sont des associations agréées
- 38%** des personnes sont domiciliées auprès d'association agréées

L'activité de domiciliation pour les mairies ne disposant pas de CCAS est résiduelle (moins d'1% des personnes domiciliées).

2 355 REFUS DE DOMICILIATION

Saturation	51%
Absence de lien avec la commune	25%
Autres	12%
Hors agrément	6%
Hébergement stable	6%

Malgré l'obligation, 1 refus sur 2 ne bénéficie pas de réorientation

Le refus pour saturation de l'organisme provient majoritairement du département du Rhône.

1 044 ETP dévolus à la domiciliation

168 179 heures de travail annuelles

Seulement 10 392 domiciliations sont liées à un accompagnement social : soit **29%**

- Aide alimentaire
- Numérique
- Aide à la réinsertion prof.
- Aide aux victimes
- Linguistique
- Soutien administratif
- Soutien juridique
- Cours de lecture

Principales difficultés et besoins des structures

- 42%** des établissements bancaires ressortent majoritairement réfractaires malgré une domiciliation
- 8%** des CCAS ou mairies méconnaissent le dispositif de domiciliation
- 608** structures enquêtées sont intéressées par des sessions de **FORMATION**
- 85%** des utilisateurs de l'outil DOMIFA sont très satisfait

Source : Enquête régionale 2022 données 2021

Liste des destinataires :

Mesdames, Messieurs les Maires ou leurs représentants,

Mesdames, Messieurs les directeurs de Centres Communales d'Actions Sociales ou leurs représentants,

Mesdames, Messieurs les présidents d'associations agréées pour l'activité de domiciliation ou leurs représentants,

Mesdames, Messieurs les directeurs de direction départementale de l'économie de l'emploi et des solidarités (DDETS) ou leurs représentants.